



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont  
du lundi 29 mai 2017 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'653 convoqués par voie de « tout-ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>63 – (3.81 %) y compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Gilles Roulin pour la première table côté café, y compris la table du Conseil communal Mme Laura Matthey pour la deuxième table M. Jörg Fleckenstein pour les deux tables côté fenêtre</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>---</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 5 mai 2017</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Citoyennes et citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Cette assemblée est également l'occasion de vous présenter notre nouvelle collaboratrice administrative, Mme Laure Castella et notre nouveau collaborateur aux services externes M. Tom Roulin. Ces deux personnes remplacent Mme Monique Dumas et M. André Oberson, heureux retraités.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h02

\*\*\*\*\*

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2016**  
**► Approbation**

Le procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet de la commune, pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2016**

**◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## 2. Comptes 2016

- 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements
- 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
- 2.3. Approbation

M. le Syndic indique que les comptes 2016 seront présentés par M. Jérôme Bifrare, responsable du dicastère des finances. Toute question pourra être posée au fur et à mesure de la présentation. Il relève que c'est avec un petit pincement au cœur qu'il lui cède la parole puisque M. Jérôme Bifrare a démissionné de son mandat de conseiller communal. C'est donc au terme de cette assemblée qu'il va officiellement refermer sa serviette de ministre des finances.

L'exercice 2016 dégage un léger bénéfice après des amortissements supplémentaires de Fr. 536'637.25 en lieu et place du déficit budgété. Ce résultat est la conséquence de revenus d'impôts sur les exercices précédents, des taux d'intérêts très favorables et d'une parfaite rigueur de notre argentier.

M. le Syndic passe la parole à M. Jérôme Bifrare qui débutera la présentation par les comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissements. Ensuite, la commission financière lira son rapport avant de passer à l'approbation des comptes par l'assemblée.

2.1. M. Jérôme Bifrare annonce un bénéfice net d'un montant de Fr. 1'433.20 concernant les comptes de fonctionnement. Il donne ensuite différentes explications chapitre par chapitre.

Le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable sera revu et normalement présenté lors de l'assemblée d'automne 2017 Les tarifs seront modifiés et entreront en vigueur en 2018

C'est avec regret que le Conseil communal a constaté diverses décharges sauvages sur le territoire communal. Les frais découlant de la remise en état des zones représentent un montant important, c'est pourquoi il a pris la décision que dorénavant, des plaintes seront automatiquement déposées.

La présentation s'enchaîne avec les comptes d'investissements. Ces derniers démontrent un excédent de charges à hauteur de Fr. 2'238'959.25

2.2. Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ses explications et passe la parole au président de la commission financière, M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport. Ce dernier mentionne que les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux et que sur la base de cet examen, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2016 soumis.

2.3. M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Dumas et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.

### **Vote : Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 :**

#### **♦ L'assemblée approuve les comptes 2016 à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## 3. Crédit d'investissement pour la création d'un arrêt de bus au Home de Vuisternens-devant-Romont

Dès aujourd'hui, les projets d'horaires des transports publics de la Suisse sont publiés et un délai jusqu'au 18 juin est laissé pour prendre position en répondant à la consultation.

D'importants changements vont concerner la commune de Vuisternens-devant-Romont et comme déjà expliqué lors de la dernière assemblée, la ligne Bulle / Romont va, à partir du changement d'horaires de décembre, faire la boucle par Villariaz pour rejoindre Bulle, respectivement Romont. Ce nouveau tracé avait été demandé par le Conseil communal afin d'offrir la possibilité aux résidents et personnel du foyer ainsi qu'aux habitants des Coquelicots d'utiliser facilement les transports publics pour se rendre dans ces deux chefs-lieux. Le Service de la mobilité est entré en matière et l'aménagement d'arrêts de bus est nécessaire au home de Vuisternens aux frais de la commune selon la loi sur les routes. Ces arrêts de chaque côté de la

route se réaliseront, si l'assemblée accepte l'investissement, en étroite coordination avec le RSG qui va procéder à l'aménagement de la place de parc prochainement.

M. Jérôme Bifrare est au comité directeur du RSG et va donner les explications techniques concernant cet investissement qui se monte à Fr. 150'000.-

Du côté du home, l'aménagement de l'arrêt de bus doit être fait pour les personnes à mobilité réduite. De l'autre côté de la route, une discussion avec le propriétaire a eu lieu et l'emprise de terrain représente environ 120 m<sup>2</sup>. Un intérêt passif annuel de 1% et un amortissement annuel de 4% représentent une charge supplémentaire de Fr. 7'500.- par année. Les travaux débuteraient en même temps que l'aménagement extérieur du home.

- Mme Laura Matthey relève la problématique de l'arrêt sur la route et demande s'il ne serait pas possible de créer un décrochement. Selon les normes SIA, les arrêts sont réalisés sur la route sauf sur les tronçons au 80km/h. Le Conseil communal aurait souhaité que l'arrêt soit créé en dehors de l'axe routier mais cette proposition ne peut être envisagée.
- M. Frédéric Rey demande si cet arrêt sera également utilisé pour d'autres lignes de bus. La réponse est oui, il sera officiel et utilisé par toutes les lignes passant sur cet axe.

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Dumas, pour la lecture du rapport de la commission financière. Cette dernière demande à l'assemblée d'accepter le crédit d'investissement de Fr. 150'000.-

#### **Vote : Crédit d'investissement pour la création d'un arrêt de bus au home de Vuisternens-devant-Romont :**

#### **♦ L'assemblée accepte le crédit d'investissement à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

#### **4. Divers**

##### **Transports publics :**

Une nouvelle ligne sera créée entre Estévenens et Sommentier et la Confédération et le Canton participeront à son financement. La ligne Palézieux – Oron – Romont sera modifiée et depuis la vallée du Flon, ira directement sur Romont. Ceci engendrera une nouvelle ligne La Verrerie – Romont en passant par La Joux. Une discussion est en cours afin que cette nouvelle trajectoire desserve également Les Ecasseys. Dans les prochaines années, le Conseil communal devra présenter de futurs investissements pour la création de nouveaux arrêts de bus.

- M. Frédéric Rey demande si une place sera aménagée à Sommentier pour permettre aux bus de tourner. Ce ne sera pas le cas, ils devront rebrousser chemin car aucune autre possibilité n'est réalisable.
- M. Christophe Gay demande si des changements de bus devront se faire au centre du village de Vuisternens car dans l'affirmative, il espère l'introduction de patrouilleurs. Le Conseil communal ne peut pas encore confirmer où le changement aura lieu mais il est conscient qu'une signalisation adéquate devra être mise en place.
- M. Gilles Audergon relève qu'il serait bien que ces nouveaux horaires ne rallongent pas la durée du parcours des enfants. Le Conseil communal sera attentif mais des changements seront obligatoires.
- Mme Evelyne Girard demande s'il y aura toujours un bus scolaire pour Lieffrens. M. le Syndic confirme que la desserte des villages de La Magne, La Neirigue et Lieffrens sera toujours assurée pour les transports scolaires bien qu'elle ne sera pas subventionnée par la Confédération et le Canton.

Le sujet étant clos, M. le Syndic laisse la parole à M. Jérôme Bifrare. C'est avec une vive émotion qu'il fait part de sa décision de quitter le Conseil communal après dix ans en tant que responsable des finances. Il rend sa plus grande gratitude et remercie ses collègues conseillers et leur souhaite bon vent pour le futur ainsi qu'à son successeur. Il remercie tout le personnel communal et adresse un merci tout particulier à Mmes Jocelyne Dupraz et Séverine Deillon avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler.

M. le Syndic relève que M. Jérôme Bifrare termine son mandat au terme de cette assemblée pour privilégier sa vie professionnelle et familiale. Il sera remplacé à l'exécutif par le premier des viennent-ensuite de la liste « entente », respectivement M. Conrad Oberson, présent dans la salle. M. le Syndic tient à remercier

M. Conrad Oberson pour avoir accepté la tâche et lui souhaite d'ores et déjà la cordiale bienvenue au sein du Conseil communal. M. Conrad Oberson a été assermenté par la Préfecture le 17 mai dernier et il reprend par principe le dicastère laissé vacant bien qu'une rocade soit envisagée. Une discussion aura lieu lors de la séance du 12 juin prochain et les attributions des différents responsables de dicastères figureront sur le site Internet de la commune à partir du 13 juin 2017

M. le Syndic adresse toute la considération des membres du Conseil communal et des citoyennes et citoyens de la commune à M. Jérôme Bifrare pour le travail remarquable accompli durant de nombreuses années au sein de la commune et pour son investissement. Il relève également son implication au comité du RSG et de l'ABMG. M. le Syndic lui dit un immense MERCI pour tout ce travail réalisé. Au moment de son départ, M. Jérôme Bifrare laisse une commune plus belle que celle qui existait lors de son arrivée. Les comptes de ces dernières années en témoignent malgré des prévisions budgétaires plutôt alarmantes. Il a su à chaque fois convaincre ses collègues conseillers communaux d'aborder l'avenir avec prudence et a eu raison. C'est un mérite qui lui revient en grande partie et M. le Syndic propose de lui décerner cette soirée par applaudissements.

Au sein du personnel communal, deux collaborateurs vont bénéficier d'une retraite bien méritée. Il s'agit de Mme Monique Dumas, responsable du contrôle des habitants et de M. André Oberson, employé aux services externes. M. le Syndic adresse également quelques mots de reconnaissance et les remercie du fond du cœur pour tout le travail réalisé pour la commune tout au long de ces années et pour les collaborateurs très précieux qu'ils ont été. Il leur souhaite en son nom ainsi qu'au nom du Conseil et du personnel communal une très belle, longue et agréable retraite.

La parole est laissée aux citoyens :

- M. Rey demande quand la fibre optique sera disponible à Sommentier. M. le Syndic avise que des tubes ont été posés sur le secteur des Ecasseys et de Sommentier et la mise en service devrait être prévue d'ici la fin 2017 La pose de tubes continuera sur d'autres tronçons jusqu'à fin 2018

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens pour leur participation à cette assemblée. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli avec bienveillance tout au long de l'année.

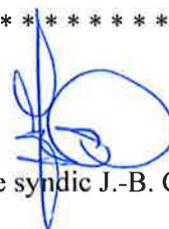
Il souhaite aux citoyennes et citoyens, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, un très bel été 2017

Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement après l'assemblée, laquelle est levée à 21h15

\*\*\*\*\*



La secrétaire V. Menoud



Le syndic J.-B. Chassot